École ND du Voeu Hennebont

8 Rue du Four – 56700 HENNEBONT
Tel élémentaire/direction: 02.97.36.22.79 /
Tel maternelle et garderie : 02.97.36.54.50
E-mail : eco56.ndv.hennebont@e-c.bzh
Site Internet : notre-dame-du-vœu-hennebont.fr

à conserver !

L'équipe enseignante est heureuse de vous retrouver et souhaite la bienvenue à chaque enfant et à leurs parents.

Vous trouverez ci-dessous les informations pour cette nouvelle rentrée.

1. LE CONTRAT DE SCOLARISATION

Vous trouverez **SUR LE SITE INTERNET** de l'école, le contrat de scolarisation comprenant 3 volets (projet éducatif, règlement intérieur et règlement financier), adressé à chaque famille dont le(s) enfant(s) est/ sont scolarisé(s) à l'école Notre Dame du Vœu ;

Il est à lire attentivement par vos soins.

Le règlement intérieur d'établissement, conçu par l'équipe éducative, est un élément indispensable de la vie scolaire, sous la responsabilité du Chef d'établissement.

Lorsqu'un Chef d'établissement d'école maternelle ou élémentaire inscrit un élève, il passe, au nom de l'équipe enseignante, un contrat de scolarisation avec les responsables légaux de l'enfant. Avec le **projet éducatif et le règlement financier** (rétributions, restauration, garderie…), **le règlement d'établissement** fait partie intégrante du contrat de scolarisation que chaque famille s'engage à respecter.

Contrat de scolarisation = projet éducatif (sur le site Internet) + règlement d'établissement (sur le site Internet) + règlement financier (sur le site Internet + imprimé papier) – L'acceptation du contrat est A SIGNER et à nous retourner (imprimé papier) –

L'inscription de chaque enfant à l'école Notre Dame du Vœu est donc désormais soumise à l'acceptation et à la signature de ce contrat.

Pourquoi un règlement d'établissement ?

→ Une dimension informative : il apporte aux familles et aux élèves les précisions sur les différents aspects de la vie de l'école. Il est ainsi un outil de meilleure relation avec les parents.

→ Une dimension juridique : c'est une référence pour préciser les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et donc aussi des parents dans leurs relations avec l'école.

→ Une dimension éducative : il aide à la responsabilisation de l'élève en lui fournissant le cadre de vie de l'école. Dans ce souci éducatif, tout règlement intérieur se concrétisera par l'élaboration de règles de vie avec les élèves pour la classe, pour l'école.

2. PROTOCOLE SANITAIRE – Septembre 2021

Le contexte particulier de l'épidémie nous amène à poursuivre des mesures que vous avez pu connaître et qui ont été précisées dans le protocole pour la rentrée.

Nous comptons sur l'implication de chaque élève et chaque famille afin de le respecter au mieux. C'est en s'associant tous à la mise en œuvre de celui-ci que nous pourrons traverser cette nouvelle période.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

Note de r

3. REUNIONS Parents/Enseignant de début d'année

Comme chaque année, une réunion sera organisée dans chaque classe avant la Toussaint.
Les enseignants sont heureux de vous rencontrer, il nous semble important et essentiel que vous soyez présents à ces temps de rentrée.
D'autre part, la relation « enseignant/enfant/parent » nous paraissant très profitable pour le travail scolaire, nous vous conseillons des contacts réguliers avec l'enseignant de votre enfant (en ayant soin de prendre rendez-vous).

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, voici les dates de réunions de rentrée.
Ces réunions auront lieu à 18h (sauf celle du dispositif ULIS) et elles débuteront TOUTES EN SALLE DE MOTRICITE, pour un temps collectif. Ensuite, parents et enseignants regagneront leurs classes respectives.
/!\ Les parents d'élèves de l'ULIS sont concernés par les réunions de rentrée aux classes auxquelles ils sont rattachées.

- **Mardi 14 septembre**
  - **17h** : Dispositif **ULIS** – Mme LE RAY Marie
  - **18h** : Classe de **GS** - Mme JOUBERT Stéphanie
    Classe de **CP** - Mme MOURIEC Noëlla
    Classe de **CE2** – Mme ALLAIN Isabelle
- **Lundi 20 septembre**
  - **18h** : Classe de **CM1** – Mmes FACHERO Emmanuelle / BONTEMPS Magaly
    Classe de **CM1/CM2 A** – Mme CATTINI Emmanuelle
    Classe de **CM1/CM2 B** – M ANDRE Nicolas
- **Vendredi 24 septembre**
  - **18h** : Classe de **CP/CE1** – M BRIAND Nicolas
    Classe de **CE1/CE2** - Mme GIQUELLO Anne-Laure
    Classe de **PS2/MS** – Mme PINAUD Valérie
    Classe de **PS1** / **PS2** - Mme BAUDRY Marie-Laure

4. FORMULAIRES à remplir

- **En plus du document d'acceptation du contrat de scolarisation,** nous vous demandons de bien vouloir remplir les différents formulaires joints à ce document, nécessaires à l'inscription de votre enfant sur les registres de l'école.
  Ils sont au nombre de 4 ; vous trouverez :
- la fiche de renseignements généraux de votre enfant (**merci de remplir une fiche par enfant et de la remettre à l'enseignant(e) concerné(e)**)
- la fiche de : sorties du midi et du soir (primaire et/ou maternelle) /délégation/ autorisations diverses (**merci de remplir une fiche par enfant et de la remettre à l'enseignant(e) concerné(e)**)
- la fiche concernant l'assurance scolaire + le document Mutuelle St Christophe **(transmis aux ainés) - /!\ Ne pas effectuer de règlement en cas d'adhésion, celui-ci sera prélevé sur la 1ère facture**
- le document concernant les rétributions **(transmis aux ainés)**

Ces divers documents doivent être remis à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le **lundi 06 septembre 2021.**

CONCLUSION

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et vous souhaitons bonne lecture !
Nous souhaitons à chaque enfant une bonne année scolaire ; que les efforts de chacun trouvent une juste récompense.
Nous vous assurons, chers parents, de notre volonté d'agir pour le bien de vos enfants et de l'école.

L'équipe éducative

5. CALENDRIER des vacances scolaires 2021/2022

Les vacances :

Toussaint	Vendredi 22 octobre 2021 après la classe. Reprise lundi 08 novembre 2021 au matin.
Noël	Vendredi 17 décembre 2021 après la classe Reprise lundi 03 janvier 2022 au matin.
Vacances d'hiver	/!\ Jeudi 03 février 2022 après la classe (en raison de la journée de la Fraternité vendredi 04/02) Reprise lundi 21 février 2022 au matin.
Vacances de printemps	Vendredi 08 avril 2022 après la classe Reprise lundi 25 avril 2022 au matin.
Vacances d'été	/!\ Mardi 05 juillet 2022 après la classe. ***Journée du jeudi 07 juillet 2022 rattrapée le mercredi 10 novembre 2021***

> ***Vacation des cours / Jours fériés :***

-Jeudi 11 novembre 2021
-Vendredi 04 février 2022: Journée de la Fraternité
(journée pédagogique pour les enseignants, non travaillée pour les élèves)
-Lundi de Pâques : 18 avril 2022.
-Pont de l'Ascension : mardi 24 mai 2022 après la classe au lundi 30 mai
-**Lundi de Pentecôte** : 06 juin 2022
-Jeudi 07 juillet

> ***Quelques dates à retenir :***

-Carnaval de l'école : vendredi matin 08 avril 2022
-Kermesse : samedi 25 juin 2022